

Revenu d'existence en Europe : Cibler pour être efficace

Benoit Bloissere

Le revenu d'existence quitte désormais l'horizon de la pure utopie politique, et il faut rechercher sous quelles conditions économiques et politiques un tel programme social peut être créé en Europe.

Sauvons l'Europe propose de prioriser les deux extrêmes de la vie, non intégrés au marché du travail, en créant un revenu d'existence pour les mineurs, les moins de 35 ans et les plus de 55 ans. Ces tranches d'âges sont définies par rapport aux conditions économiques européennes, et peuvent, donc, varier en fonction des territoires et des conditions politiques.

Notre proposition vise à démarrer dans chaque Etat Membre une expérimentation obligatoire, portant sur au moins 0,5 % du PIB.

Les fonds structurels européens seraient mobilisés de manière purement additionnelle, pour faire face à des difficultés conjoncturelles.

L'idée du revenu d'existence commence à être évoquée dans les programmes de différents partis politiques et jouit d'un fort soutien et qui est soutenu par des associations, comme le Mouvement Français pour un revenu de base ou l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence. Nous commençons à quitter le domaine de l'utopie sociale, avec le démarrage d'une expérimentation à grande échelle en Finlande.

Ce revenu forfaitaire, versé à tous quel que soit le statut de la personne, aurait de nombreux avantages selon ses partisans : lutte contre la pauvreté, réduction de la dépendance aux aléas du marché du travail, moindre culpabilisation des « chômeurs », qui sont davantage, des « privés d'emploi » que des assistés...

Cependant, les oppositions sont tout aussi nombreuses. Elles s'appuient sur des arguments variés, allant de l'économique (coût, baisse de l'offre de travail) aux difficultés à mettre en place le changement (comment passer d'un système à l'autre), mais aussi sur des craintes culturelles (peur de l'oisiveté, « mère de tous les vices »).

Un revenu d'existence ne peut être créé que sur la base de plusieurs compromis

Le compromis adéquat est d'avancer vers un revenu d'existence, qui simplifie et permette le passage d'une situation de travail à une situation de non-travail (formations, recherches d'emploi, engagement citoyen), et réciproquement des situations hors-travail vers le retour au travail... Il ne s'agit pas de créer un revenu d'existence ayant pour objectif une sortie durable de l'emploi. Dans cette optique, Sauvons l'Europe appelle à la mise en place d'un revenu d'existence avec un montant qui reste inférieur au Smic, et qui puisse être complété par d'autres allocations ou aides.

Le deuxième compromis consiste à définir des catégories prioritaires. Sauvons l'Europe propose de cibler des classes d'âges : les mineurs, car ils ont été les plus impactés par la crise, les moins de 35 ans car l'accès durable au marché du travail leur est difficile et les plus de 55 ans qui sont impactés par les réformes de régimes de retraites alors que leur inclusion dans le monde salarial diminue fortement. Les tranches d'âges sont définies en fonction des statistiques moyennes observées sur le marché du travail de l'Union Européenne et peuvent donc être adaptées en fonction du territoire et de l'État-Membre. Cela est notamment le cas pour l'âge de 35 ans, qui doit être réduite dans les territoires les plus dynamiques.

Le troisième compromis opérationnel est d'avancer par expérimentation (une région, un département), en se reposant éventuellement sur un financement issu des fonds structurels européens. Tout comme il est nécessaire de définir des catégories prioritaires pour être le plus efficace possible, il s'avère indispensable de considérer des critères objectifs pour cibler des territoires prioritaires ou secteurs économiques afin de maximiser les chances de réussite de l'expérimentation du revenu d'existence. Il s'agit des territoires en transition (agricole, industrielle, environnementale), du secteur agricole (ou des territoires agricoles) ou des zones géographiques en crise.

1 Cibler pour être efficace : Débuter par les juniors et les seniors

Nous proposons une démarche réaliste par phases successives, qui permette de réunir une majorité politique de départ.

Dans ce cadre, Sauvons l'Europe appelle à la mise en place d'un revenu d'existence aux âges extrêmes de la vie : juniors et seniors. Le revenu d'existence, dans sa première phase, doit ainsi être compris comme un instrument de lutte contre la pauvreté pour les personnes, dont l'insertion sur le marché du travail est structurellement plus faible, et qui sont donc les premiers pénalisés dans la crise actuelle. Il s'agit d'un objectif sur lequel les conservateurs et progressistes européens devraient pouvoir se retrouver. Notons que nous décomposons ici les juniors entre mineurs et moins de 35 ans, qui ne se heurtent pas aux mêmes difficultés et n'ont pas les mêmes besoins.

Au niveau national, Sauvons l'Europe soutient les propositions du rapport Sirugue¹. Cependant, le maintien des conditions de ressource n'est pas à la hauteur de la transformation en cours de la société et ne répond pas aux enjeux qu'elle soulève.

Tout d'abord, nous observons que la pauvreté est plus forte dans les familles avec enfants. Comme le souligne une étude d'Eurostat², « *Les familles avec enfants à charge sont plus affectées par une situation de privation matérielle sévère que les ménages sans enfant* ». Une telle situation correspond à l'incapacité subie (plutôt que choisie) à pouvoir s'offrir au moins quatre des neuf éléments suivants : faire face à des dépenses imprévues, s'offrir une semaine de vacances en dehors de son domicile, consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, chauffer correctement son domicile, posséder des biens durables, à savoir un lave-linge, un téléviseur, un téléphone et une voiture personnelle, payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps.

Au vu d'une situation qui pénalise les enfants, **Sauvons Europe appelle à la mise en place d'un revenu d'existence pour les moins de 18 ans.**

Ce revenu d'existence pourrait compenser et compléter certaines allocations familiales.

Un revenu d'existence pour les mineurs doit permettre de lutter contre les privations matérielles sévères

Le même argumentaire conduit à s'interroger sur la nécessité d'un revenu d'existence pour les femmes enceintes, dont le rapport au travail est plus difficile ou impossible. Ainsi, le degré de priorité d'un revenu d'existence pour les femmes enceintes est à déterminer, en fonction des conditions financières du congé maternité dans les différents états-membres.

Ensuite, le marché du travail ne permet pas une insertion aisée pour les jeunes. On se réfère volontiers au taux de chômage des moins de 25 ans pour caractériser la situation des jeunes, mais le marché du travail actuel pénalise les jeunes bien au-delà de cet âge. Aujourd'hui, en France, l'âge moyen du premier CDI est de 27 ans³ et l'âge du premier achat immobilier de 35 ans⁴. On peut considérer que ces deux marqueurs représentent non pas une arrivée, mais ce qu'il y a quelques années encore on considérerait comme le départ dans l'âge adulte et l'accession à une vie autonome.

1 [Repenser les minimas sociaux, vers une couverture socle commune](#), Christophe Sirugue, Rapport au Premier Ministre, 18/04/2016

2 [Privations matérielles sévères – Estimations pour 2015](#), Eurostat 71/2016, 14/04/2016

3 [A 30 ans, ils n'ont jamais connu de CDI](#), Le Monde 21/11/2013

4 [Il est de plus en plus difficile d'acheter son premier logement](#), Le Figaro, 11/12/2014

De plus, les institutions européennes préconisent régulièrement la mise en place de réformes de marché du travail visant à instaurer davantage de flexibilité, avec « *des contrats d'emploi souples et fiables* »⁵. Il faut cependant prendre en compte que de telles réformes pourraient conduire à davantage de temps en dehors de l'emploi, notamment pour les jeunes qui sont les moins intégrés sur le marché du travail.

Dans la zone Euro, fin 2015, le taux de chômage est supérieur à 10 % pour les moins de 35 ans. Ainsi, au niveau européen, ce dernier critère conduit à privilégier, de manière théorique, la mise en place du revenu d'existence jusqu'à 35 ans. Cependant, ce seuil peut, naturellement dépendre des conditions économiques dans un territoire. Ainsi, dans une agglomération où le taux de chômage entre 30 et 35 ans serait inférieur à 6 %, il serait nécessaire de cibler, en priorité, les moins de 30 ans et d'exclure, dans un premier temps, la tranche des 30-35 ans.

Ainsi, **Sauvons Europe appelle à la mise en place d'un revenu d'existence, sans condition de ressources, pour l'ensemble des jeunes de 18 à 35 ans.**

Ce revenu d'existence pourrait remplacer et compléter certaines allocations chômage ou de solidarité, ainsi que certaines bourses étudiantes.

Un revenu d'existence pour les moins de 35 ans doit favoriser l'accès à l'indépendance en compensant les difficultés d'insertion stable sur le marché du travail

Enfin, sous l'effet de la crise et de l'allongement des durées de cotisation, le taux de chômage des plus de 60 ans a fortement progressé. Il est passé de 6,8 % à 8 % entre fin 2009 et fin 2015.

Parmi les plus de 65 ans, le taux de pauvreté est de 13,8 % en Union Européenne et 13,2 % en France. Il dépasse 16 % en Allemagne et en Suède. Dans ce dernier pays, la réforme des retraites, via un système par point, avait pourtant été érigée en modèle.

Dans certains pays, le taux de pauvreté des seniors a fortement diminué dans les dernières décennies, comme en Grèce ou Espagne. Ceci constitue un acquis majeur de la période de rattrapage économique au sein de l'Union européenne. Si les réformes en vue d'une soutenabilité financière des régimes de retraite conduisaient à un retour aux taux de pauvreté antérieurs, cela serait un énorme échec social et surtout politique.

⁵ [Recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro](#), COM(2015) 692, 26/11/2015

En Allemagne, la politique de taux bas menée par la BCE pose une difficulté réelle aux épargnants allemands, qui cherchent à assurer leurs retraites.⁶ « Avec cette politique, les gens qui veulent s'assurer pour leurs vieux jours ne reçoivent plus d'intérêts. Et compte tenu de l'inflation, ils pourraient même perdre de l'argent. », s'insurge Axel Kleinlein, responsable de l'Association des assurés (BDV). La fin éventuelle de la politique monétaire expansionniste pourrait, certes, accroître les taux d'intérêts, mais en réduisant fortement les liquidités sur les marchés boursiers, la valeur des actions pourraient chuter. Avoir des niveaux de retraites qui dépend de la politique monétaire, laquelle est fonction de la conjoncture, est loin d'être satisfaisant.

Partout en Europe, les conditions pour obtenir une retraite à temps plein deviennent donc plus restrictives. Dans le même temps, l'accès au marché du travail devient plus complexe pour les seniors. Enfin, le niveau des retraites ne doit pas dépendre du niveau des marchés boursiers et de la politique monétaire.

Pour ces trois raisons, **Sauvons l'Europe appelle à la mise en place d'un revenu d'existence pour les plus de 55 ans.**

Ce revenu d'existence compenserait une part du régime de retraite obligatoire. En effet, dans tous les Etats Membres, les dépenses publiques pour financer les retraites atteignent un minimum de 7 % du PIB.

En France, ce revenu d'existence remplacerait le minimum vieillesse, lequel est soumis à condition de ressources. La contrepartie serait une diminution du taux de remplacement associé au salaire.

Un revenu d'existence pour les seniors doit assurer la sécurité de tous les Européens après une vie de travail

2 Appliquer le principe de réalisme : la subsidiarité avec obligation d'expérimentation

Nous proposons une démarche réaliste par phases successives, qui permette de réunir une majorité politique de départ.

Le principe de subsidiarité doit s'appliquer. La mise en place unifiée d'un revenu d'existence au niveau Européen entraînerait, inévitablement, des transferts entre Etats Membres. Les crispations nationales conduiraient sans l'ombre d'un doute à un rejet de la mesure.

⁶ [La politique de la BCE exaspère les épargnants allemands](#), Le Figaro, 29/03/2016

Les montants en jeu restent importants. En fonction des différents mécanismes de revenu d'existence proposés, les hypothèses de coût vont de 5 % du PIB à près de 40 %. Il s'agit là d'un montant brut, car tout revenu d'existence remplace des allocations déjà versées. Mais un remaniement des dépenses sociales d'un pays d'une telle ampleur fait nécessairement des perdants, ce qui rendra la mise en place de la réforme complexe. Aussi, il ne peut être question de voter, au niveau européen, une obligation de créer directement un revenu d'existence dans chaque Etat Membre. Cet objectif est un combat politique à mener au sein de chaque Etat, en s'inspirant des exemples qui fonctionnent dans les autres pays.

L'Union Européenne doit cependant exiger, ou au moins faciliter la mise en place d'expérimentations du revenu d'existence, en fixant un objectif de 0,5 % du PIB par Etat Membre. La conduite de cette expérimentation devra prévoir un comité de suivi et d'évaluation, qui associe des syndicats, des représentants des entreprises, des élus du territoire et des universitaires. Les premières conclusions de l'expérimentation seront remises au Parlement Européen et au Conseil Européen, pour une prise en compte dans le cadre des futures réflexions du cadre budgétaire européen et des fonds structurels.

En France, la loi d'expérimentation pour les territoires zéro chômage de longue durée prévoit un comité d'évaluation avec une composition définie. Le principe de sa composition pourrait être reproduit pour évaluer l'efficacité de l'expérimentation du revenu d'existence.

Selon nos calculs, l'hypothèse d'un revenu d'existence de 100 € pour les mineurs (équivalent par enfant des allocations familiales pour 3 enfants), de 450 € pour les moins de 18-35 ans (équivalent du RSA), et de 800 € pour les plus de 55 ans (équivalent du minimum vieillesse) représente **12 % du PIB pour la France**. Ainsi, une expérimentation dans une région permettrait largement d'atteindre l'objectif de 0,5 %.

En France, 100 € pour les mineurs, 450 € pour les moins de 35 ans et 800 € pour les seniors représenteraient 12 % du PIB

Le revenu d'existence pourra alors être mis en place par étapes, de manière différenciée suivant les Etats Membres. La différenciation peut s'envisager par âge, comme évoqué précédemment, mais aussi par secteur d'activité ou par zone géographique précise.

Une mise en place progressive par secteur passe par différents leviers. La Politique Agricole Commune doit par exemple être réformée, pour permettre – pour les Etats qui le souhaitent – le financement d'un revenu d'existence pour les agriculteurs. L'enjeu d'un revenu d'existence agricole (ciblant les agriculteurs ou les territoires agricoles) est essentiel, en raison du fonctionnement des marchés agricoles : aléas importants sur les prix, endettement important pour les installations agricoles, dépendance forte aux conditions climatiques. Les évolutions erratiques importantes sur le chiffre d'affaire des exploitations agricoles doivent, ainsi, être, structurellement compensées par divers mécanismes. Le revenu d'existence agricole fait partie de ces outils. Le FEADER devra financer des expérimentations de revenu d'existence agricole.

Des Etats ou territoires pourraient décider la mise en place d'un revenu d'existence, en privilégiant les secteurs économiques en transition forte ou en situation conjoncturelle difficile. En France, dans les métiers des « ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment », il y a aujourd'hui plus de quatre nouveaux demandeurs d'emploi pour une nouvelle offre collectée par Pôle Emploi. Cet exemple montre bien, que le chômage dans ce secteur n'est pas lié à une oisiveté quelconque, mais bien à un problème d'adéquation entre offre et demande. La mise en place d'un revenu d'existence pour ces métiers en difficulté conjoncturelle a donc toute sa logique.

L'inadéquation est parfois bien plus problématique, car structurelle. Ainsi, on comptabilise trois nouveaux demandeurs d'emploi pour une nouvelle offre pour les métiers de vendeurs. Or il est possible que la concurrence d'Amazon, l'automatisation dans les métiers de vente et la montée en puissance – souhaitable - de l'économie circulaire limiteront tendanciellement d'autant l'emploi dans ces métiers. La mise en place du revenu d'existence pourrait, ainsi, commencer par ces métiers en transition.

Le revenu d'existence peut être expérimenté dans les secteurs en cours de transition, ou souffrant d'une situation conjoncturelle difficile

L'expérimentation pourrait être mise en place au niveau du territoire. Le ciblage pourrait se faire au profit des territoires souffrant d'un niveau de chômage élevé ou de ceux qui anticipent une forte évolution de leur système productif. Pour ne prendre qu'un exemple, le bassin d'emploi de Fessenheim sera fortement impacté par la fermeture de la centrale nucléaire. La mise en place d'un revenu d'existence dans un tel territoire aurait toute sa justification.

3 Un financement européen additionnel : mobiliser les fonds structurels pour répondre aux difficultés conjoncturelles

Nous avons indiqué que la condition politique de faisabilité d'un revenu d'existence en Europe était de réduire autant que possible les transferts intra-européens au profit de cette dépense sociale.

En régime de croisière, le soutien européen devra s'appliquer, principalement dans une optique conjoncturelle. Lors d'une chute rapide d'un secteur d'activité dans un pays, le coût du revenu d'existence progresse naturellement car les revenus qui l'équilibrent diminuent. L'importance des stabilisateurs automatiques doit conduire à maintenir une contrepartie de financement, d'où la nécessité d'un mécanisme temporaire de soutien au revenu d'existence lors d'une crise conjoncturelle.

Dans un premier temps, afin de financer l'expérimentation, les fonds structurels européens dépendent du niveau de richesse des régions, par rapport au PIB par habitant moyen de l'Union Européenne. Certains territoires pourraient souhaiter expérimenter ce revenu d'existence, en le finançant via les fonds structurels européens. Ces derniers pourraient donc être mobilisés dans un esprit plus souple, où la programmation pluriannuelle cède devant les besoins constatés.

Une réforme de la Garantie pour la Jeunesse est, enfin, nécessaire. Aujourd'hui, la Garantie Jeune peut financer un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun. Cette Garantie pour la Jeunesse doit pouvoir financer la mise en place du revenu d'existence pour les moins de 25 ans, dans les Etats Membres ou les territoires qui le souhaiteraient.

Notons enfin que la monnaie « hélicoptère », financement direct des citoyens par la Banque Centrale, est à utiliser avec parcimonie. En effet, ce mode de financement a vocation à relancer un processus d'inflation au sein de l'économie, jusqu'au niveau désiré par la Banque centrale. Il doit donc naturellement s'arrêter lorsque l'inflation atteint sa cible, faute de quoi celle-ci peut continuer à augmenter plus qu'il n'est souhaitable et fragiliser les personnes qui disposent des revenus les moins facilement révisables : les salariés. Un financement direct par la BCE n'est donc pas pérenne et il sera nécessaire très rapidement de trouver de nouveaux moyens de financement. Cependant, comme évoqué précédemment, le financement européen doit s'appliquer de manière conjoncturelle pour maintenir le revenu d'existence et son effet de stabilisateur automatique. Il est donc possible, à la limite, d'imaginer que ce financement conjoncturel et donc temporaire prenne la forme de cette monnaie hélicoptère, à hauteur d'un montant correspondant au surcoût lié à la baisse d'activité constatée.

Benoit Bloissère

Sauvons l'Europe mobilise la société civile pour une Europe démocratique et solidaire.

www.sauvonsleurope.eu